



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public**
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

Syndicat du Val-de-Marne

Phase d'ajustement du mouvement 2019 : Informations importantes aux TRS pour ne pas perdre vos droits !

Chers collègues,

Vous avez été affectés sur un poste de **titulaire de circonscription ou titulaire de secteur (TRS)** à titre définitif, lors de la phase principale du mouvement 2019.

Pour rappel, vous êtes ainsi garantis d'exercer dans votre circonscription de rattachement sur un groupement de postes fractionnés, qui sera revu chaque année en phase d'ajustement.

La circulaire mouvement précise par ailleurs, que :

- vous pourrez classer, **par ordre de préférence**, les groupements de postes fractionnés disponibles dans votre circonscription ;
- vous serez affectés par l'Administration par ordre de barème.

Lors de la CAPD du lundi 18 juin, la DASEN a spécifié que vous recevrez les groupements de postes fractionnés de votre circonscription le mardi 25 juin et que vous devrez envoyer le classement de vos préférences le jour même !

Le SNUDI-FO s'est bien sûr fermement opposé à ce calendrier inacceptable et a demandé de prolonger d'au moins une journée le retour des classements, afin que vous puissiez disposer du mercredi.

Si la DASEN a refusé cette demande unanime des élus du personnel, elle s'est engagée à vous envoyer une information via I-Prof afin de vous informer en amont de ce calendrier particulièrement restreint.

LE SNUDI-FO vous alerte :

- 👉 **réception de groupements de postes et envoi de votre classement le mardi 25 juin**
- 👉 **vous exercerez à temps partiel durant l'année 2019-2020, précisez quelles fractions de postes vous souhaiteriez obtenir à l'intérieur du groupement !**

Nous vous invitons à nous renvoyer le double de votre classement (94snudifo@gmail.com) afin que nous puissions vous défendre et/ou vous informer de votre affectation lors de la CAPD sur la phase d'ajustement du mouvement qui aura lieu le mercredi 10 juillet.


**Pour toute question, vous pouvez également contacter
les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTSD :**

Luc BÉNIZEAU : 06 72 04 80 68, Benoît BALORDI 06 62 96 51 07,
Caroline GALLIEN : 06 29 08 68 33, Christine BRIANT-BAZIN : 06 85 78 36 30,
Samia AIT ELHADJ : 06 17 87 73 81, Claudia DÉMIR : 06 88 03 61 12,
Thierry AUDIN : 06 22 91 00 57, Florence BEGUIGNOT : 06 49 10 58 67,
Olivier LEGARDEUR : 06 09 79 83 84, Yves GREINER : 06 23 80 15 78

👉 **Je me syndique au SNUDI-FO : bulletin d'adhésion**

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la
Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)